Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **10 juillet 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	29	5	9

Date de convocation le **3 juillet 2023**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Pierre **DUSSURGEY**

V_DEL_230710_11

Conventions 2023 Plan de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Rapporteure: Madame MOSTEFAOUI

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Liliane **GILET-BADIOU**, Véronique **STAGNOLI**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH**, Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER**, Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW**, Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absents :

Bernard **RIAS**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Christine **BERTIN**

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

Mesdames, Messieurs,

Le 29 octobre 2014, la Ville de Vaulx-en-Velin a signé un Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Afin de répondre aux enjeux présents, ce plan d'actions a été actualisé le 16 mars dernier.

Les différents axes du Plan de lutte sont les suivants :

- Axe 1 – Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;
- Axe 2 – Sensibiliser, former et outiller les acteurs associatifs et institutionnels du territoire ;
- Axe 3 – Favoriser l'accès aux droits des victimes ;
- Axe 4 – Transmettre l'Histoire et faire mémoire commune ;
- Axe 5 – Susciter et accompagner l'engagement citoyen ;
- Axe 6 – Rendre effective l'égalité femmes-hommes ;
- Axe 7 – Prévenir et agir contre toutes les discriminations
    - envers les personnes selon leur origine, en raison de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race ;
    - envers les personnes LGBT+ ;
    - envers les personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre-là, la Ville de Vaulx-en-Velin s'engage aux côtés d'associations et d'institutions particulièrement dynamiques. La Ville a en effet la volonté de développer et de renforcer des partenariats avec des acteurs locaux et nationaux qui, par leurs actions et leurs champs de compétences respectifs, œuvrent de manière complémentaire pour répondre à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Ainsi, pour le faire vivre, des conventions de partenariat sont mises en place avec des associations et des institutions reconnues pour leurs combats sur ces thématiques ainsi que des associations structurantes du territoire.

Cette délibération a pour objet la validation des conventions de partenariat avec l'association Campus Marianne et la Maison d'Izieu. Le contenu détaillé desdites conventions est présenté en annexe de la délibération, les principaux éléments étant les suivants :

Campus Marianne

Par des actions de formation originales, l'association contribue à la formation de la conscience citoyenne, la connaissance des institutions nationales et de leur fonctionnement pratique, la compréhension de l'esprit de notre République et de développer dans ce domaine des méthodes d'animation et des programmes pédagogiques originaux.

Cette année, l'association Campus Marianne poursuivra son action « Scier les barreaux de sa tête » auprès des jeunes de la Mission Locale à travers des ateliers qui visent principalement à :

- accompagner les jeunes en échec scolaire et les lycéens à l'intégration sociale ;
- travailler sur l'employabilité de ces jeunes ;
- favoriser l'intégration à la communauté nationale.

Association de la Maison d'Izieu – Mémorial des enfants juifs exterminés

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

Lieu d'histoire et de mémoire des enfants dans la Shoah, la Maison d'Izieu est devenue un lieu de référence pour combattre toute forme de discriminations et un lieu de réflexion sur le crime contre l'humanité. L'association souhaite rester un lieu de réflexion sur la notion d'humanité et le respect des différences dans un esprit laïc et républicain.

Dans le cadre du Plan de lutte, la Maison d'Izieu proposera en 2023 :

- la mise en place d'actions de sensibilisation, à la demande de la collectivité, à travers de la visite du Site-mémorial et l'organisation d'ateliers thématiques ;
- l'organisation d'un séjour pour des jeunes vaudais dont l'objectif serait de leur faire découvrir le site et ses alentours, ses enjeux passés, actuels et à venir, et de les relier à leur propre parcours de vie.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat jointes au présent rapport.

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat jointes au présent rapport.

Suffrages exprimés	**34**	
Vote(s) Pour	**34**	Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Ahmed **CHEKHAB**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**
Vote(s) Contre	**0**	
Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le lundi 10 juillet 2023.

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 19/07/2023
Qualité : La Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Le secrétaire de séance

Pierre DUSSURGEY

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Convention de partenariat
Programme d'actions 2023

CAMPUS MARIANNE

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

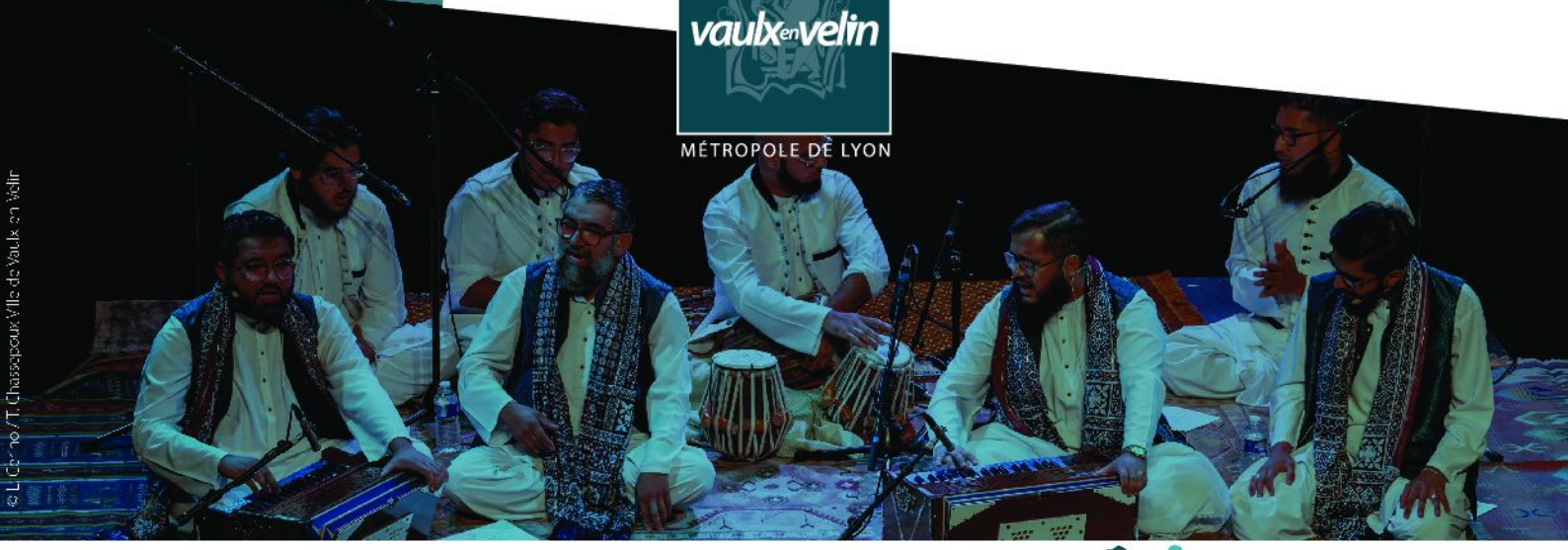

© L. Cerino / T. Chassepoux Ville de Vaulx en Velin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anct agence nationale de la cohésion des territoires

PRÉFET DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

DILRAH

PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

Convention de partenariat entre

La **Ville de Vaulx-en-Velin,** représentée par **Hélène GEOFFROY** agissant en qualité **de Maire de Vaulx-en-Velin,** habilitée à signer la présente convention,

D'une part et

L'association **Campus Marianne**, dont le siège est situé 6, rue du Général Leclerc 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE, représentée par **Zohra BITAN** agissant en qualité de Présidente, habilitée à signer la présente convention, ci-après désignée l'Association

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

PRÉAMBULE

Dans le cadre du Plan Territorial de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et les Discriminations, signé le 29 octobre 2014 et actualisé le 16 mars 2023, la Ville de Vaulx-en-Velin souhaite s'engager de manière structurante aux côtés d'associations particulièrement dynamiques.

La Ville de Vaulx-en-Velin a la volonté d'instaurer et de développer un partenariat avec des associations qui, par leurs actions et leurs champs de compétences respectifs, œuvrent de manière complémentaire pour répondre à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et/ou aux 25 critères de lutte contre les discriminations tels qu'énumérés par la loi.

Les objectifs du Plan de lutte :

- Identifier les actes racistes, antisémites ou discriminatoires vécus sur le territoire par l'implication des habitants et des acteurs associatifs avec tous les partenaires du Plan.
- Valoriser les actions mises en œuvre en faveur de la solidarité et du vivre-ensemble afin de lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations.
- Faire reculer les préjugés ethniques ; combattre les séparatismes et les atteintes à la laïcité.
- Établir un programme opérationnel d'actions avec les citoyens et en lien avec les acteurs du territoire contribuant à la prévention et à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Les axes du Plan de lutte :

Axe 1 : Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et des discriminations
Axe 2 : Sensibiliser, former et outiller les acteurs associatifs et institutionnels du territoire
Axe 3 : Favoriser l'accès aux droits des victimes
Axe 4 : Transmettre l'Histoire et faire mémoire commune
Axe 5 : Susciter et accompagner l'engagement citoyen
Axe 6 : Rendre effective l'égalité femmes/hommes

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

Axe 7 : Prévenir et agir contre toutes les discriminations

- envers les personnes selon leur origine, en raison de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race
- envers les personnes LGBT+
- envers les personnes handicapées

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de présenter les axes d'intervention proposés par l'association Campus Marianne de définir les modalités du soutien de la Ville de Vaulx-en-Velin.

ARTICLE 2 - AXES ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION

L'objectif de l'association est de contribuer en France, par des actions de formation originales, à la formation de la conscience citoyenne, la connaissance des institutions de la France et de leur fonctionnement pratique, la compréhension de l'esprit de notre République et de développer dans ce domaine des méthodes d'animation et des programmes pédagogiques originaux.

En 2023, l'association Campus Marianne poursuivra son projet « Scier les barreaux de sa tête » auprès des jeunes de la Mission Locale ; ces ateliers visent principalement à :

- mobiliser les forces positives individuelles,
- travailler sur l'employabilité de ces jeunes ;
- inciter à l'esprit critique,
- apprendre à centrer ses efforts sur sa propre insertion.

Les objectifs communs à l'ensemble des partenaires conventionnés dans le cadre du Plan territorial de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sont les suivants :

- ✓ mettre en œuvre les objectifs listés ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

- ✓ participer au Comité de pilotage afin d'apporter son expertise sur les orientations et les projets proposés dans le Plan Territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;
- ✓ travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires conventionnés dans le but de mutualiser les actions de lutte contre les discriminations menées à Vaulx-en-Velin.

ARTICLE 3 – COMMUNICATION ET VALORISATION

Dans leur volonté commune de valoriser l'action concernée par la présente convention, la Ville de Vaulx-en-Velin et Campus Marianne s'engagent à coopérer.

Pour cela, les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention. Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur l'action (photos, articles de presse…) qui pourront servir à la communication de chacun d'eux.

ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION, MODIFICATION ET RÉSILIATION

4.1. Durée :

La présente Convention est signée pour 12 mois du 01/01/2023 au 31/12/2023.

4.2. Renouvellement :

Cette convention est renouvelée par tacite reconduction.

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

4.3. Résiliation :

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La Convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Ville par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général.

4.4. Règlement des litiges :

En cas de litige, un règlement amiable sera recherché, à défaut le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin

Le …… 2023

Madame la Présidente de Campus Marianne,	Madame la Maire de Vaulx-en-Velin,
Zohra Bitan	**Hélène Geoffroy**

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Convention de partenariat
Programme d'actions 2023

Maison d'Izieu - Mémorial des enfants juifs exterminés

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

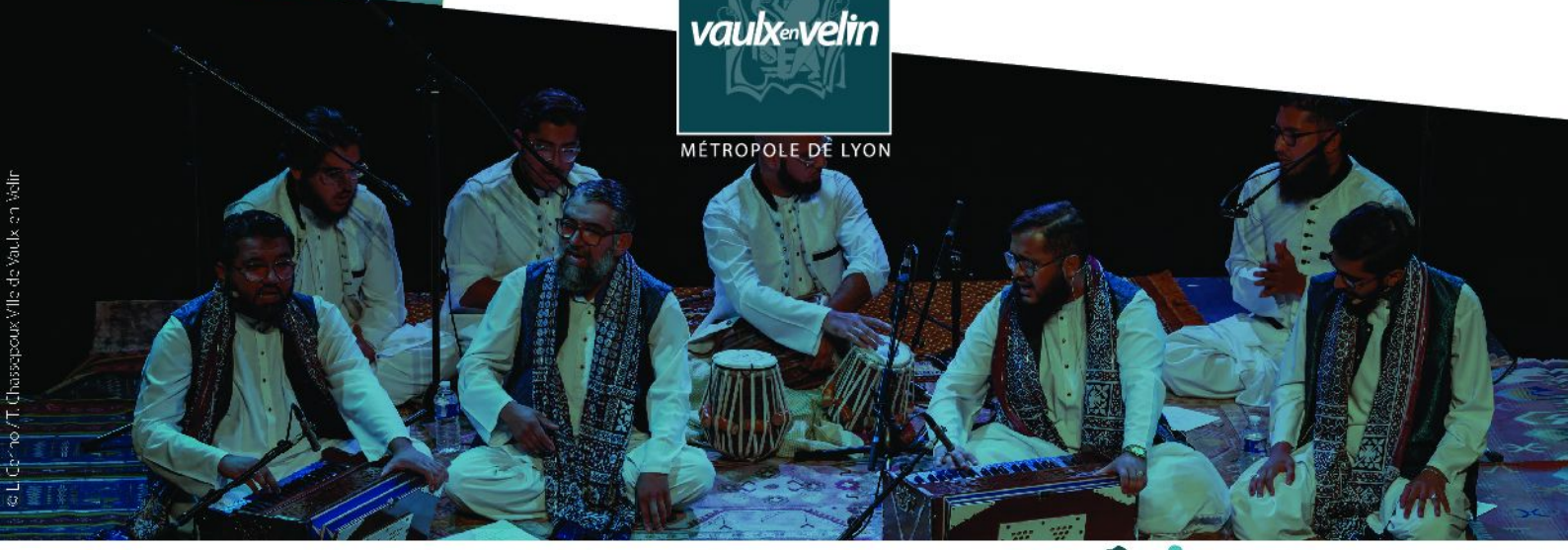

© L. Cerino / T. Chassepoux Ville de Vaulx en Velin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

anct agence nationale de la cohésion des territoires

PRÉFET DU RHÔNE
Liberté Égalité Fraternité

DILRAH

PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

Convention de partenariat entre

La **Ville de Vaulx-en-Velin,** représentée par **Hélène GEOFFROY** agissant en qualité **de Maire de Vaulx-en-Velin,** habilitée à signer la présente convention,

D'une part et

L'**association de la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés** - dont le siège est situé 70, route de Lambraz, 01300 Izieu - représentée par **Thierry PHILIP** agissant en qualité de Président, habilité à signer la présente convention, ci-après désignée l'Association

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

PRÉAMBULE

Dans le cadre du Plan Territorial de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et les Discriminations, signé le 29 octobre 2014 et actualisé le 16 mars 2023, la Ville de Vaulx-en-Velin souhaite s'engager de manière structurante aux côtés d'associations particulièrement dynamiques.

La Ville de Vaulx-en-Velin a la volonté d'instaurer et de développer un partenariat avec des associations qui, par leurs actions et leurs champs de compétences respectifs, œuvrent de manière complémentaire pour répondre à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et/ou aux 25 critères de lutte contre les discriminations tels qu'énumérés par la loi.

Les objectifs du Plan de lutte :

- Identifier les actes racistes, antisémites ou discriminatoires vécus sur le territoire par l'implication des habitants et des acteurs associatifs avec tous les partenaires du Plan.
- Valoriser les actions mises en œuvre en faveur de la solidarité et du vivre-ensemble afin de lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations.
- Faire reculer les préjugés ethniques ; combattre les séparatismes et les atteintes à la laïcité.
- Établir un programme opérationnel d'actions avec les citoyens et en lien avec les acteurs du territoire contribuant à la prévention et à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Les axes du Plan de lutte :

Axe 1 : Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et des discriminations
Axe 2 : Sensibiliser, former et outiller les acteurs associatifs et institutionnels du territoire
Axe 3 : Favoriser l'accès aux droits des victimes
Axe 4 : Transmettre l'Histoire et faire mémoire commune
Axe 5 : Susciter et accompagner l'engagement citoyen
Axe 6 : Rendre effective l'égalité femmes/hommes

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

Axe 7 : Prévenir et agir contre toutes les discriminations

• envers les personnes selon leur origine, en raison de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race

• envers les personnes LGBT+

• envers les personnes handicapées

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la présente convention, la Maison d'Izieu - mémorial des enfants juifs exterminés s'engage à accompagner et soutenir la Ville de Vaulx-en-Velin dans sa démarche globale en la conseillant et en mettant à sa disposition ses outils.

ARTICLE 2 - AXES ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Lieu d'histoire et de mémoire des enfants dans la Shoah, la Maison d'Izieu est devenue un lieu de référence pour combattre toute forme de discriminations et un lieu de réflexion sur le crime contre l'humanité. La Maison d'Izieu a pour mission de :

- perpétuer le souvenir des 44 enfants juifs, de leurs directeur et éducateurs, déportés le 6 avril 1944, ainsi que celui de tous les autres enfants victimes de la barbarie nazie ;
- informer et éduquer tous les publics, plus particulièrement les jeunes, sur le crime contre l'humanité et les circonstances qui l'engendrent ;
- ouvrir une réflexion sur la mémoire et ses enjeux et faire le lien entre l'histoire, la mémoire et la transmission ;
- entretenir des liens de collaboration et d'échange avec des établissements comparables, en France et à l'étranger.

La Maison d'Izieu souhaite rester un lieu de réflexion sur la notion d'humanité et le respect des différences dans un esprit laïc et républicain.

En lien avec les axes du Plan de lutte décrits ci-dessus, l'association propose :

- la mise en place d'actions de sensibilisation, à la demande de la collectivité, à travers de la visite du Site-mémorial et l'organisation

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

d'ateliers thématiques à destination, des élus et agents de la Ville ainsi qu'auprès des plus jeunes ;

- l'organisation une fois par an d'un séjour de quelques jours pour des jeunes de Vaulx-en-Velin, à la demande des services et partenaires, dont l'objectif serait de faire découvrir aux jeunes le site et ses alentours, et ses enjeux passés, actuels et à venir, et de les relier à leur propre parcours de vie ; ce séjour comprendra notamment des activités culturelles, mémorielles récréatives et sportives.

Les objectifs communs à l'ensemble des partenaires conventionnés dans le cadre du Plan territorial de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sont les suivants :

- ✓ mettre en œuvre les objectifs listés ci-dessus ;
- ✓ participer au Comité de pilotage afin d'apporter son expertise sur les orientations et les projets proposés dans le Plan Territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;
- ✓ travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires conventionnés dans le but de mutualiser les actions de lutte contre les discriminations menées à Vaulx-en-Velin ;

ARTICLE 3 – COMMUNICATION ET VALORISATION

Dans leur volonté commune de valoriser l'action concernée par la présente convention, la Ville de Vaulx-en-Velin et la Maison d'Izieu s'engagent à coopérer.

Pour cela, les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention. Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur l'action (photos, articles de presse…) qui pourront servir à la communication de chacun d'eux.

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_11-DE

ARTICLE 4 - DURÉE DE LA CONVENTION, MODIFICATION ET RÉSILIATION

4.1. Durée :

La présente Convention est signée pour 12 mois du 01/01/2023 au 31/12/2023.

4.2. Renouvellement :

Cette convention est renouvelée par tacite reconduction.

4.3. Résiliation :

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La Convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Ville par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général.

4.4. Règlement des litiges :

En cas de litige, un règlement amiable sera recherché, à défaut le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin

Le …… 2023

Monsieur le Président de la Maison d'Izieu,	Madame la Maire de Vaulx-en-Velin,
Thierry Philip	**Hélène Geoffroy**